

---

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ADULTE

---

## PRENDRE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIREMENT POUR LA DEMANDE ET LA REMISE (Mairie de Morez : 03 84 33 10 11)

Vous devez apporter :

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an)
  - Pour les personnes n'ayant pas de justificatif à leur nom et prénom, justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, attestation sur l'honneur de l'hébergeant et copie de sa carte d'identité.
- Remplir un CERFA  
ou faire pré-demande en ligne <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>  
(sauf si vous possédez un passeport biométrique)  
Possible de faire la pré-demande à votre mairie de domicile ou à la Maison des Services à Morez)
- Ancienne carte d'identité
- En cas de 1<sup>ère</sup> demande, en cas de perte ou si carte d'identité périmée depuis plus de 5 ans :
  - Copie intégrale de l'acte de naissance
  - ou Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- En cas de perte, Timbre fiscal à 25 Euros et déclaration de perte